



## **COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 11 juin 2021*

La septième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République a été présidée, par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, **Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE**, ce vendredi 11 juin 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
- II. *Points d'informations ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption des dossiers ;*
- V. *Examen et adoption des textes.*

### **I. DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE.**

La communication du Premier Ministre a porté sur trois points :

1. **A propos de la célébration du 30 juin 2021 marquée cette année par le retour des restes de Patrice Emery Lumumba.** Le Chef du Gouvernement a informé le Conseil de la décision du Président de la République de reporter, à une date ultérieure, toutes les festivités et cérémonies prévues dans ce cadre.

Cette décision est motivée par la troisième vague de la pandémie à Covid-19 caractérisée par la montée du taux de contamination avec le pic attendu dans la quatorzaine. Cette situation sanitaire impose des mesures restrictives drastiques.

- 2. Le Premier Ministre a informé le Conseil des Ministres de la visite de réconfort et d'évaluation qu'il a effectuée à Goma pour apporter l'appui du Gouvernement aux populations qui ont été touchées par les conséquences de l'éruption volcanique du Nyiragongo.**

Les Ministres sectoriels qui l'ont accompagnés ont chacun apporté des solutions dans leurs domaines de compétences. Le Chef du Gouvernement a visité quelques sites des déplacés à Munigi et à Sake. L'avion qui l'a amené à Goma a marqué la réouverture de l'aéroport, fermé depuis le 22 mai dernier. Le Gouvernement a aussi décidé du retour progressif des populations suivant l'ordre établi en accord avec les autorités provinciales et les services attitrés.

- 3. Le Premier Ministre a conclu sa communication en informant le Conseil de la mission diplomatique qu'il vient d'effectuer dans quelques pays qui siègent au Comité de la Communauté de développement l'Afrique Australe (SADC) en vue de renforcer la coopération économique et redynamiser la participation de la RDC ; et par la même occasion, exprimer l'ambition de la République Démocratique du Congo de briguer le Secrétariat Exécutif de cette organisation régionale.**

Pour ce faire, il a été reçu par les Présidents de la République de Botswana et du Malawi ainsi que par le Premier Ministre du Royaume du Swaziland à qui il a transmis un message du Président de la République Démocratique du Congo dont il était porteur.

## **II. POINTS D'INFORMATIONS.**

### **II.1. Etat et administration du territoire.**

La situation présentée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières est en particulier

caractérisée d'une part, par la prorogation de l'état de siège décrété dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, par le Commandant Suprême des FARDC et de la Police Nationale ; et d'autre part, par le retour progressif de nos compatriotes, victimes de l'éruption du volcan Nyiragongo survenu le 22 mai 2021 à Goma et sa périphérie.

En province de l'Ituri, il a été observé un conflit entre les membres de la communauté « Nyali » et ceux de la tribu « Banyabwisha », alliés aux terroristes ADF/MTM et milices CODECO.

Cette situation qui s'apparente à des actions punitives préméditées s'explique par le massacre d'une cinquantaine de civils « Nyali » dans le territoire d'Irumu et l'enlèvement de 25 orpailleurs de cette tribu par les miliciens CODECO, le 5 juin dernier dans un chantier minier artisanal situé dans le triangle de la forêt de Boku-Mongbalu-Dala dans le territoire de Djugu.

Tous les otages ont été libérés par la suite et certains d'entre eux s'en sont sortis avec des blessures à coups de machette.

Face à cette situation, le Gouvernement s'est engagé notamment à consolider les efforts de pacification entre communautés et à poursuivre la sensibilisation des déplacés à regagner leurs milieux, dans les zones récupérées et sécurisées par les forces de défense et de sécurité.

En province du Tanganyika, deux cas de naufrages ont été déplorés. Le premier est survenu le 1<sup>er</sup> juin 2021 sur le Lac Tanganyika au niveau de Kogongo, localité située dans la chefferie Bavira en territoire de Fizi. Cet accident causé par la surcharge a eu pour bilan 14 disparus, 9 rescapés et toute une cargaison engloutie.

Le second accident est survenu la nuit du 7 au 8 juin dernier. Une pirogue motorisée transportant des passagers et des marchandises a chaviré sur le Lac au niveau du village Nkorosha, dans la chefferie de Manda en territoire de Moba occasionnant 7 morts et 7 rescapés.

Face à cette situation, le Gouvernement a exprimé ses condoléances aux familles éprouvées et a témoigné sa compassion aux victimes de ces deux accidents. Des instructions précises ont été données pour la redynamisation du Commissariat Fluvial afin que la réglementation du secteur de la navigation soit de stricte application.

## **II.2. Situation sécuritaire**

La situation générale telle que présentée par le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants demeure relativement calme et globalement sous contrôle dans toutes les zones de défense.

Elle est demeurée préoccupante dans les localités de Boga et Tchabi en territoire d'Irumu où les FARDC ont neutralisé deux (02) éléments ADF parmi ceux qui ont attaqué le 7 juin dernier une position de l'armée et la Mission Anglicane. Si l'ennemi s'est retranché à Tchamata, située à dix (10) kilomètres de Boga, les opérations de fouille de toute la zone se poursuivent.

Treize (13) villages ont été reconquis en territoire d'Irumu. Les activités socio-économiques ont repris. L'appel des autorités locales est lancé aux populations du territoire d'Irumu de regagner les villages pacifiés par les FARDC tout en les invitant à une cohabitation pacifique des communautés pour une paix durable.

Dans le Nord-Kivu, douze (12) localités des territoires de Masisi, Walikale et Rutshuru ont été récupérées par l'armée.

Le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a également rappelé que les opérations militaires menées en profondeur dans le cadre de l'état de siège s'intensifient contre les auteurs de l'insécurité et les réfractaires à la reddition dans cette partie du pays. Dans le même ordre, la sensibilisation de la population se poursuit pour qu'elle se désolidarise de l'ennemi en faveur de son Armée.

Il a conclu son propos en précisant que les FARDC participent activement aux opérations humanitaires en faveur des sinistrés de l'éruption volcanique du Nyiragongo dans le Nord-Kivu. A ce sujet, le déploiement d'un hôpital militaire de campagne a été mis à la disposition par le Président de la République ; et l'engagement du Génie Militaire dans la construction d'abris en faveur des sinistrés qui ont perdu leurs habitations.

### **II.3. Évolution de la situation de la Pandémie Covid-19.**

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a fait le point de la situation générale de la pandémie à Covid-19. Après avoir officiellement annoncé, le 3 juin 2021, le début de la troisième vague en République Démocratique du Congo, le pic est attendu à la fin de ce mois.

Au-delà des mesures qui ont été prises notamment le renforcement des hôpitaux en oxygène, l'accentuation de la communication autour de l'existence de la maladie et l'exhortation à la vaccination, d'autres mesures visant à renforcer la lutte contre cette pandémie sont attendues dans la communication du Président de la République dans les prochaines heures.

Suivant le rapport de l'Observatoire volcanologique de Goma (OVG), le Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique a informé le Conseil des Ministres du tremblement de terre de magnitude 5,6 qui a été ressenti, le matin du 10 juin 2021, par la population de Kamituga en territoire de Mwenga dans la province du Sud-Kivu. Le Gouvernement suit de près cette situation.

### **III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES.**

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa cinquième réunion tenue le vendredi 04 juin 2021.

## IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER (01 dossier)

### IV.1. Le Ministre du Commerce Extérieur a présenté les mesures économiques nécessaires en vue de la réduction de la dépendance aux importations, de la réduction de la facture des importations et de la protection de l'industrie locale.

Les mesures envisagées sont motivées par le constat selon lequel la République Démocratique du Congo exporte 95% de produits primaires et moins de 5% des produits manufacturés alors que ses principales importations comprennent au moins 70% des produits manufacturés et 25% des produits de première nécessité.

Pour le Gouvernement, l'implémentation d'une série de mesures économiques conjoncturelles et structurelles adaptées (à court et à moyen termes) auront l'avantage de :

- *Réduire la facture des importations et de ce fait, la dépendance du pays à certaines importations ;*
- *Protéger l'industrie locale menacée par des importations massives des produits similaires ;*
- *Susciter la création des nouvelles industries dans les secteurs jugés stratégiques du point de vue économique et sanitaire.*

Après débat et délibérations, le Conseil des Ministres a approuvé, moyennant amendements et enrichissements, les onze (11) mesures économiques urgentes préconisées par le Ministre du Commerce Extérieur, lesquelles s'organisent en six (6) axes ci-après :

- Ciblage des secteurs qui disposent des avantages comparatifs indéniables et améliorer des avantages compétitifs conséquents en leur faveur ;
- Mise en place de la politique d'import substitution ciblée dans certains secteurs, par le développement industriel dans le domaine des montages de véhicules en RDC, des fabrications des produits pharmaceutiques national en favorisant le partenariat public-privé ;

- Prise des mesures de protections commerciales de la production locale des produits tels que : les ciments gris, les bières et boissons gazeuses, les clinkers, les sucres bruns, les barres de fer, de l'huile de palme, principalement ;
- Limitation des quotas d'importations des produits similaires à ceux produits localement, essentiellement pour le besoin de complément à l'offre intérieur ;
- L'opposition aux importations superflues en les réduisant au strict minimum par une politique des quotas et le relèvement de droits des douanes. Il s'agit notamment des produits tels que l'eau aromatisé, le tabac roulé, les maisons préfabriquées, les vêtements usagés, les faux cheveux ;
- Transformation des matières premières produites localement pour lesquelles la facture d'importation des produits finis est élevée.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est celui d'améliorer l'offre intérieure, créer plus d'emplois, accroître le revenu national, réduire la pauvreté, améliorer l'offre des devises et garantir la stabilité du marché de change.

#### **IV.2. Le Ministre de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a soumis au Conseil la proposition d'activation du Fonds Spécial pour la Promotion, l'Entrepreneuriat et l'Emploi des Jeunes en République Démocratique du Congo, en sigle FSPEEJ.**

En vue de rencontrer l'objectif de l'autonomisation des jeunes poursuivi par le Président de la République, ce Fonds constituant une réponse appropriée vise notamment à : *favoriser l'accès des jeunes aux financements en vue de leur insertion socio-économique, la création d'entreprises et activités génératrices des revenus, et la participation effective des jeunes au développement du pays.*

Après débat et délibérations, le Conseil des Ministres a pris acte de la demande d'activation formulée par le Ministre de la Jeunesse, Initiation à



la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale et l'a chargé de prendre contact avec le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et le Ministre des Finances pour la concrétisation de cette décision.

## **V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN PROJET DE TEXTE (01 texte)**

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté au Conseil des Ministres le Projet de Loi portant habilitation du Gouvernement pour permettre à ce dernier de légiférer sur certaines matières.

Ce projet de texte a été adopté.

Commencée à 11h35, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h44.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**

*Ministre de la Communication et Médias*  
*Porte-Parole du Gouvernement*